REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 10 mai 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

Réaménagement de la route de Suisse à Versoix terminé

Trottoirs élargis, limitation de vitesse à 30km/h, traversées piétonnes facilitées: les usagers de la route de Suisse bénéficient depuis le 6 mai d'une infrastructure entièrement rénovée sur le territoire de Versoix. Débutés en 2017, les travaux avaient pour objectif de moderniser un axe routier qui ne répondait plus aux standards actuels, notamment en matière de sécurité pour les piétons et les cyclistes. Avec les nouveaux aménagements réalisés, chaque usager trouve désormais sa place pour traverser sereinement la cité lacustre.

Le 6 mai 2021, la pose des derniers mètres d'un revêtement phonoabsorbant a marqué la fin de près de quatre années de travaux sur la route de Suisse, sur les 2,5km qui se situent sur le territoire de la commune de Versoix. Ce chantier, mené en quatre étapes successives, a profondément modifié le visage de cet axe qui voit cohabiter un trafic important, une activité dense et des logements nombreux. Dans sa précédente configuration, le tronçon était peu sécurisant pour les piétons et les cyclistes.

Déploiement de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Le réaménagement de la route de Suisse à Versoix est une mise en application concrète des mesures de la LMCE, plébiscitée par les Genevois-es en juin 2016 à près de 68%. Grâce à l'abaissement de la vitesse à 30km/h dans la traversée de Versoix sur le tronçon route des Fayards – chemin Jean-Baptiste-Vandelle et à une sécurisation accrue des traversées piétonnes, l'objectif de pacification et sécurisation des traversées de localités défini dans la loi est atteint. Ces améliorations pour la qualité des déplacements ont pu être réalisées en conservant une voie de circulation dans chaque sens pour les véhicules motorisés ainsi que des places de stationnement.

Des axes continus et sécurisés pour les mobilités douces

Les aménagements réalisés facilitent le passage d'un côté à l'autre de la route pour les piétons, atténuant ainsi l'effet de césure urbaine qui prévalait. Afin de renforcer encore la sécurité et le confort des piétons, les trottoirs ont été élargis. Alors qu'ils ne mesuraient parfois pas plus d'un mètre, ils offrent désormais un espace de 3 mètres en moyenne. Par ailleurs, le trottoir côté lac est désormais continu sur toute la traversée de Versoix.

Ces dispositions permettent en outre de faciliter et de sécuriser la progression des cyclistes. En effet, ceux-ci sont ponctuellement autorisés à circuler sur ces trottoirs élargis, quand la signalisation et le marquage au sol le leur permet. Dans ces situations, ils doivent faire preuve

de prudence et céder la priorité aux piétons. Les cyclistes ont aussi la possibilité d'emprunter la chaussée. Avec la limitation à 30km/h pour les véhicules motorisés, la cohabitation entre cycles et voitures est également plus aisée.

Une meilleure qualité de vie

Ces travaux menés par l'office cantonal du génie civil ont été coordonnés avec la réalisation de nouveaux aménagements communaux visant à améliorer la qualité de vie de la population. La place du Bourg a fait l'objet d'une attention particulière, tout comme les Anciens Bains, qui ont été entièrement refaits, assurant un accès à l'eau aisé et confortable; plusieurs placettes ont également été créées, offrant des poches de verdure le long de l'axe routier. Enfin, les cheminements ont été agrémentés par la plantation de 60 nouveaux arbres.

Pour tout complément d'information: M. Roland Godel, porte-parole, DI, T. +41 78 802 90 07